

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1973)

Heft: 240

Artikel: Documentation

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027860>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tion a été chargé, déjà avant la fin de l'année, de l'élaboration d'un concept de base.

2. Problèmes et recommandations

2.1 Etude d'une stratégie du développement

Sur la base de ce qui précède, une planification précise est nécessaire. Celle-ci ne devra pas seulement être élaborée en fonction des besoins de la sociologie elle-même, mais aussi de ceux des sciences sociales voisines et de l'ensemble de la société. On peut tenir compte de ces différentes directions d'intérêts par une composition correspondante du groupe de planification déjà formé (voir plus haut). Dans une phase ultérieure de la planification, il deviendra nécessaire d'élargir le groupe de « consommateurs » potentiels de la recherche sociologique (disciplines voisines, représentants des divers domaines sociaux concernés). D'un autre côté, pendant la phase de développement, on doit prêter une grande attention à la *nouvelle génération*. En l'état actuel de l'enseignement, il est nécessaire que l'on offre aux chercheurs potentiels de la nouvelle génération *la possibilité de séjours à l'étranger*.

Recommandation : Le Conseil suisse de la science recommande que les travaux du groupe de planification déjà constitué soient poursuivis.

Destinataires : L'Administration fédérale et la Société suisse de sociologie. Le financement du groupe de planification devrait provenir, comme jusqu'ici, de *moyens spéciaux*.

2.2 Consolidation à court terme des capacités de recherche et d'enseignement

Recommandation : Le Conseil suisse de la science

recommande aux hautes écoles cantonales d'élargir le plus vite possible *leurs capacités de recherche et d'enseignement*.

En vue de l'intégration dans le projet national, il est nécessaire que de telles mesures ne soient prises qu'après des pourparlers avec le groupe de planification proposé sous 2.1.

De même, des projets d'étude scientifique de questions urgentes devraient être encouragés avec

la mise à disposition de moyens financiers *ad hoc* pour autant qu'ils aient atteint le stade de l'exécution et satisfait aux critères qualitatifs sur le plan de la méthode, du personnel et de l'infrastructure.

Destinataires : Les organes d'encouragement à la recherche et les représentants des hautes écoles à la disposition desquels *des moyens financiers ad hoc* doivent être mis (au prorata du but sommairement décrit).

considérée comme sous-développée et des mesures d'urgence sont nécessaires.

Documentation

1. Généralités

La documentation englobe dans ce texte l'ensemble des problèmes liés à la collecte, au stockage, à l'analyse et la diffusion de l'information scientifique et technique (à l'exception du traitement des données numériques).

La finalité de la documentation est l'amélioration des communications scientifiques et techniques. La documentation est un des principaux auxiliaires de la science ; c'est un instrument de la coopération et de la coordination interdisciplinaire. Son importance se manifeste également par ses conséquences sur les résultats et le coût de la recherche.

La documentation n'est pas à proprement parler une science, mais un domaine d'activité demandant l'application des connaissances de disciplines telles l'informatique, l'analyse des systèmes, les mathématiques, la sémantique, les sciences techniques, etc.

Les résultats de l'enquête confirment que la documentation se trouve au rang des problèmes les plus urgents. Cette constatation est valable aussi bien pour la documentation considérée en tant qu'auxiliaire de la recherche qu'en tant que domaine d'activité nécessitant lui-même des recherches. Dans les deux cas *la documentation est*

2. Problèmes et recommandations

2.1 Développement des sciences de la documentation

Ce domaine est reconnu comme nettement sous-développé en Suisse. Vu la complexité des problèmes que pose la documentation moderne, il est impossible actuellement de donner un ordre de priorité dans lequel les questions doivent être traitées. Toutefois, il est incontesté qu'en Suisse l'accord doit être placé sur la *formation* de spécialistes de l'information et des utilisateurs. En ce qui concerne la recherche, une activité minimale orientée vers les problèmes spécifiques du pays et coordonnée avec les efforts internationaux doit être garantie.

Pour remplir ces tâches de formation et de recherche, les experts recommandent la création d'un institut des sciences de l'information. Le Conseil suisse de la science est parvenu aux mêmes conclusions. Il renouvelle ci-dessous la recommandation qu'il a déjà adressée au Département de l'intérieur. L'étude de ce projet est en cours.

Recommandation : Le développement des sciences de la documentation doit être encouragé par la création urgente de l'institut proposé par la

● SUITE ET FIN DU TEXTE AU VERSO

● DOCUMENTATION (suite)

Commission fédérale d'experts chargée des questions de documentation scientifique.

Destinataires : Confédération, EPF.

Des moyens financiers spéciaux devront être mis à disposition pour permettre la réalisation de ce projet.

2.2 Mise en place de l'infrastructure nécessaire à la documentation

Les résultats de l'enquête mettent en évidence chez les chercheurs le besoin d'une information traitée au niveau de chaque domaine et dépassant le cadre d'un simple stockage de la documentation. Ce besoin d'une *documentation sectorielle active* est formulé aussi bien par les milieux de l'économie que des hautes écoles et de l'Etat. Des solutions ont été adoptées pour certaines branches de l'industrie (chimie et industrie des machines en particulier). D'autres problèmes sont à l'étude. La mise sur pied de nouveaux réseaux de documentation sectoriels modernes ou la participation à des réseaux de l'étranger ou internationaux existants doit être conçue dans le cadre d'une conception d'ensemble, sur la base d'une connaissance plus approfondie des besoins. Le Conseil de la science est d'avis que les travaux préparatoires en cours entrepris à cet égard doivent être intensifiés.

Recommandation : Les études doivent être poursuivies pour déterminer l'infrastructure nécessaire et répondant aux différents besoins des utilisateurs de la documentation. A cet effet, la relève de l'actuelle commission d'experts doit être assurée.

Destinataire : Confédération.

Cette question est actuellement à l'étude au Conseil de la science qui proposera les mesures nécessaires à la réalisation de cette recommandation. Elle ne requiert pour l'instant pas de *moyens financiers spéciaux*.

Au-delà des déclarations de Soljénitsyne

Nous avons demandé à l'un de nos collaborateurs, spécialiste de la littérature des pays de l'Est, d'esquisser le climat qui règne en URSS alors que Soljénitsyne adjure l'Occident de continuer la lutte pour la liberté d'expression (réd.).

« L'objectif d'ensemble de l'étouffement actuel de la pensée dans notre pays pourrait être défini comme une sinisation¹, la réalisation de l'idéal chinois, si cet idéal ne s'était pas déjà incarné chez nous dans les années 30 ». Cette phrase représente l'essentiel des récentes déclarations d'Alexandre Soljénitsyne au correspondant à Moscou du journal *Le Monde*. Déjà elle a suscité la réprobation de M. Marchais en France, et une prise de position de Pierre Daix. Mais qu'est-ce qu'une « interview » en URSS ? Peut-on librement en accorder à la presse bourgeoise étrangère ? M. Marchais, lui, en tire une conclusion bien précise, à savoir : si Sakharov et Soljénitsyne parlent, c'est qu'ils ont la liberté de parler, et, « plus ils parlent, plus ils rendent un mauvais service à la cause qu'ils croient défendre ». Le piège est bien construit : s'ils ne parlent pas, c'est que tout va bien, s'ils parlent, c'est qu'ils peuvent parler et c'est aussi que tout va bien...

En fait, ce que l'Occidental a du mal à saisir, c'est où est la limite du « permis » en URSS. Ecouter du jazz à « La Voix de l'Amérique » — dont les informations sont brouillées — collectionner des disques de « pop » anglais, ou encore des « paper-backs » porno, ou même des numéros dépareillés de la *Quinzaine littéraire*, apportés par des voyageurs (car il n'est pas question de s'y abonner) rien de cela n'est plus ni interdit, ni

dangereux pour un intellectuel de Moscou ou d'une autre grande ville. A Moscou ou à Leningrad, on rencontre beaucoup d'intellectuels infinitésimement plus au courant des choses culturelles de l'Occident que plus d'un parmi nous ici.

Le problème naît dès qu'un citoyen soviétique veut publiquement manifester son désaccord moral ou politique avec une quelconque réalité politique de son pays. Où exprimera-t-il son désaccord ? Généralement ce sera à une réunion syndicale ou autre dans l'entreprise où il travaille. Celui ou celle qui entame ce processus s'engage sciemment, au mépris de tout son confort, dans une voie périlleuse, et il est alors *seul*. L'histoire profonde du pays s'écrit sans doute dans les comptes rendus des milliers de réunions syndicales ou de « jugements de camarades » qui traitent de ces affaires. Persuasion, pressions, menaces, licenciements, mutations d'office, la gamme des mesures possibles est assez large. Un très intéressant recueil du « Samizdat », récemment publié par l'Institut Herzen à Amsterdam, en russe, donne de nombreux « sténogrammes » (pris clandestinement) de pareilles assemblées. Rappelons à propos de ce *Carnet politique* que le terme de « Samizdat » est un terme ironique, inventé par les dissidents qui dactylographient leurs textes pour les répandre (la principale édition d'Etat s'appelant Gosizdat, traduisons « Diff-Etat », on peut traduire « Samizdat » par Diff-moi-même)...

Des criminels qui souillent la patrie

Entre beaucoup d'autres textes, prenons l'exemple de cette femme professeur dans une école secondaire de Moscou, qui a signé une lettre au Présidium du Soviet suprême, demandant la révision du jugement de Galanskov — jugement qui eut lieu à huis-clos « contrairement à nos lois », dit-elle. La majorité des participants non seulement accable la « coupable » mais, manifestement, ne comprend pas du tout son acte. L'argument qui

¹ Il est à noter que l'expression « sinisation » appartient à Herzen, qui l'appliquait aux despotismes de son époque.